

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

du 23/12/80
DECRET N° 80/622 /MJT-DGTFP.DFP.22023/18

Portant intégration et nomination de Madame
NGOUBILI née FOUANA Thérèse dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des Postes et
Télécommunications (Branche Technique).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ISAS :

D.B.

D.C.F.

S.G.F

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/ET du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 59-16 du 24 Janvier 1959 fixant le statut commun
des cadres des Ingénieurs des Postes et Télécommunications ;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchie
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des catégories AI ;
(/u le décret n° 63/81/FP-EE du 26 Mars 1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50/FP-EE du 24 Février 1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 79-154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 79-155 du 4 Avril 1979 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u la lettre n° 2753/MEH/DOC du 31-8-1979 du Directeur de
l'Orientation et de la Coopération transmettant le dossier de candidature
constitué par l'intéressée.

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret 59-16 du 24 Janvier 1959 susvisé, Madame NGOUBILI née FOUANA Thérèse, née le 6 Mars 1951 à Brazzaville, titulaire du certificat de diplôme d'Ingenieur E.P.F. obtenu à l'Ecole Polytechnique Féminine d'Enseignement Privé Supérieur de Paris (France) est intégrée dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Postes et Télécommunications (Branche Technique) et nommée au grade d'Ingenieur stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressée est mise à la disposition du Ministre de l'Information et des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

BRAZZAVILLE, Le 23 DECEMBRE 1980

Le Ministre de l'Information
et des Postes et Télécommuni-
cations.

Commandant Florent NESIBA./-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances

Le Ministre du Travail et
de la Justice.

Henri LOPES

Victor TAMBA-TAMBA.

AMPLIATIONS :

JORPC	3
DGTFP.DFP	3
DFP.BST	1
DB	1
DCF	1
MEDD	2
INTERIE SEE	1
DOSSIERS	3
SGCM/BC	2